

**Canada**  
**Province de Québec**  
**Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci**  
**M.R.C. de la Matawinie**

**Vendredi**  
**12 mars**  
**2021**  
**(06)**

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue le vendredi 12 mars 2021 par voie de visioconférence Zoom, à huis clos. Sont présents par visioconférence Zoom, Mesdames, Messieurs, les membres du conseil suivants et formant quorum :

Julie-Anne Cousineau  
Lucie Vignola

Bertrand Taillefer  
André Lafrenière  
Siège # 6 vacant

Est absente la conseillère Chantale Perreault.

Sous la présidence de Son Honneur la mairesse, madame Isabelle Parent.

La directrice générale, madame Chantal Soucy, est également présente par visioconférence Zoom.

\*\*\*\*\*

Madame la Mairesse procède à l'ouverture de la présente séance et indique les procédures du déroulement de la soirée.

\*\*\*\*\*

**21-063**

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau  
Et résolu,

- Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que déposé.

Adopté unanimement par les conseillers.

**21-064**

**3. Adoption des procès-verbaux du 12 février, du 18 février et 20 février (extraordinaires) 2021**

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer  
Et résolu,

- Que les procès-verbaux des assemblées du 12 février, du 18 février et 20 février (extraordinaires) 2021 soient et sont adoptés dans leur forme et teneur.

Adopté unanimement par les conseillers.

**4. Rapport de correspondance et autres rapports**

Ajout de la pétition reçue des résidents de la Montée du Cap.

**5. Dépôt du rapport financier**

La directrice générale dépose les états financiers en date du 4 mars 2021.

**21-065**

**6. Adoption des comptes à payer au montant de 114 747.19 \$**

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola

Et résolu,

- Que la liste des comptes à payer au montant de 114 747.19 \$ soit et est adoptée telle que déposée et que soient et sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution;
- Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

Adopté unanimement par les conseillers.

13935*	Bell Canada	162,87\$
13936*	Compo Recycle	844,60\$
13937*	Fédération Québécoise des Municipalités	926,71\$
13938*	Juteau Ruel Inc.	247,99\$
13939*	Manoir de la Rivière Dufresne	3 084,30\$
13940*	Ministère du Revenu du Québec	1 980,80\$
13941*	Pitneyworks	2 275,20\$
13942*	Purolator Inc.	25,01\$
13943*	Hackel Perry, Candice	274,32\$
13944*	Action Patrimoine	143,72\$
13945*	Association des directeurs	747,34\$
13946*	Bell Canada	117,63\$
13947*	Compo Recycle	47 435,25\$
13948*	EBI Environnement Inc.	1 810,17\$
13949*	Fleettél inc.	24,05\$
13950*	Fonds d'information sur le territoire	90,00\$
13951*	Jobert Inc.	35 250,68\$
13952*	L'Union-Vie	5 903,18\$
13953*	MRC de la Matawinie	15 677,13\$
13954*	Receveur Général du Canada	1 313,95\$
13955*	Rogers	184,91\$
13956*	Société de l'assurance	11 336,40\$
13957*	SPCA Lanaudière Basses Laurentides	571,00\$
13958*	Syndicat Canadien de la fonction publique	542,77\$
13959	ADT Canada Inc.	234,32\$
13960	Aréo-Feu	99 680,24\$
13961	Remboursement de dépenses	409,89\$
13962	Centre Liquidation Raynat Inc.	363,04\$
13963	Au coin de la Chaussure Enr.	222,89\$
13964	Corporate Express Canada Inc.	547,94\$
13965	Claude Rondeau Ent. Électricien	568,44\$
13966	Eurofins Environex	135,38\$
13967	Remboursement de dépenses	185,00\$
13968	Giroux Chrysler Dodge Jeep	24,67\$
13969	Pièces d'auto Laparé Inc.	560,14\$
13970	Me Mélissa Léonard, notaire	2 353,20\$
13971	Messer Canada Inc.	24,00\$
13972	Municipalité de Saint-Donat	445,86\$
13973	10679313 Canada Inc. – division CJLM-FM	2 299,50\$
13974	Patrick Morin	71,94\$
13975	Pétrole Pagé Inc.	637,20\$
13976	Pivin et Drapeau Inc.	1 132,50\$
13977	Distribution Praxair	265,17\$
13978	Produits San. des Plaines Inc.	339,80\$
13979	Quiétude Construction Inc.	229,95\$
13980	Rabais Campus	22,98\$
13981	Remorques des Monts	168,49\$
13982	Info Page Inc.	126,18\$
13983	Sani Montréal	440,94\$
13984	Serrurier Michel Enr.	1 506,16\$
13985	Société d'Histoire de Joliette	5,00\$

13986	Remboursement de dépenses	250,00\$
13987	SRAD Communications	248,93\$
13988	Traction Joliette	643,82\$
13989	Yvan Gaudet Enr. (électricien)	603,62\$
13990	Chèque annulé	27,57\$
13991	Association des marchés publics du Québec	100,00\$
13992	Association des travaux publics	304,68\$
13993*	Bell Canada	162,73\$
13994	Remboursement de dépenses	27,57\$
13995	Carrefour municipal et famille	90,83\$
13996	Conseil dévelop. bioalimentaire Lanaudière	143,72\$
13997*	Centre formation professionnelle Mont-Laurier	1 496,74\$
13998*	Compo Recycle	1 689,77\$
13999*	Juteau Ruel Inc.	975,43\$
14000*	Manoir de la Rivière Dufresne	3 084,30\$
14001	Médimage	200,13\$
14002*	MRC de Matawinie	15 677,13\$
14003*	MRC Laurentides	386,67\$
14004*	Purolator Inc.	9,44\$
14005	Réseau des femmes élues de Lanaudière	140,00\$

\* Total des incompressibles : 154 452,19\$

### Période de questions sur les finances

#### 7. Règlements et avis de motion

21-066

##### 7.1 Règlement sur le Contrôle des chiens et d'autres animaux [n/d R-212]

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci adopte le règlement, sans modification au projet, sur le *Contrôle des chiens et d'autres animaux* ayant pour effet d'harmoniser la réglementation municipale avec la Loi ainsi qu'avec son Règlement d'application.

Adopté unanimement par les conseillers.

A-2021-03

##### Avis de motion - Projet de Règlement numéro 139-63 modifiant le Règlement de zonage numéro 139 [n/d R-139-63]

Monsieur le conseiller Bertrand Taillefer dépose un avis de motion, voulant qu'il y ait présentation d'un Règlement d'urbanisme modifiant le Règlement de zonage 139 afin de permettre à titre d'usage conditionnel les résidences de tourisme dans la zone 146 et demande une dispense de lecture, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil. Une consultation écrite aura lieu du 16 au 30 avril 2021.

21-067

##### 7.2 Projet de règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 139 [n/d R-139-63]

**ATTENDU QUE** Le conseil municipal désire modifier le Règlement de zonage numéro 139 afin de permettre à titre d'usage conditionnel les résidences de tourisme dans la zone 146 et d'ajouter à la grille des spécifications de la zone 146 les mêmes usages ;

- ATTENDU QU'** Un avis de motion a dûment été donné à la session régulière du conseil tenue le 12 mars 2021 avec demande de dispense de lecture du présent règlement ;
- ATTENDU QUE** Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la loi et l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture ;
- ATTENDU QUE** La directrice générale mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application,

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci adopte le premier projet du règlement de zonage 139-63, tel que déposé, et fixe une consultation écrite du 16 au 30 avril 2021.

Adopté unanimement par les conseillers.

**A-2021-04** **Avis de motion - Projet de Règlement numéro 200-02 modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels numéro R-200 [n/d R-200-02]**

Monsieur le conseiller Bertrand Taillefer dépose un avis de motion, voulant qu'il y ait présentation d'un règlement d'urbanisme modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels numéro R-200 afin d'y assujettir la zone 146 pour l'implantation de résidences de tourisme et demande une dispense de lecture, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil. Une consultation écrite aura lieu du 16 au 30 avril 2021.

**21-068** **7.3 Projet de Règlement modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro R-200 [n/d R-200-02]**

- ATTENDU QUE** Le conseil municipal désire modifier le Règlement numéro 200 afin d'y assujettir la zone 146 pour l'implantation de résidences de tourisme et d'ajouter à la grille des spécifications de la zone 146 les mêmes usages;
- ATTENDU QU'** Un avis de motion a dûment été donné à la session régulière du conseil tenue le 12 mars 2021 avec demande de dispense de lecture du présent règlement ;
- ATTENDU QUE** Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la loi et l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture ;
- ATTENDU QUE** La directrice générale mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application,

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci adopte le premier projet du règlement relatif aux usages conditionnels 200-02, tel que déposé, et fixe une consultation écrite du 16 au 30 avril 2021.

Adopté unanimement par les conseillers.

21-069

#### 7.4 Règlement d'emprunt R-207 [n/d R-207]

**ATTENDU QUE** La municipalité a reçu l'autorisation du Ministère des Affaires municipales afin d'effectuer des travaux sur le chemin Dufresne pour une somme de 900 000 \$ ;

**ATTENDU QUE** Les dépenses réelles se sont élevées pour une somme de 627 928.15 \$ ;

**ATTENDU QU'** En vertu de l'article 7 du règlement d'emprunt R-207, le conseil peut affecter à la réduction de l'emprunt toute contribution pour le paiement d'une partie de la dépense décrétée par le présent règlement,

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau  
Et résolu,

- Que le conseil affecte un montant de 127 928.15 \$ provenant du fonds réservé des redevances sur les sablières en paiement de la dépense;
- Que le montant emprunté pour une période de 20 ans soit diminué à 500 000 \$ au lieu de 900 000 \$.

Adopté unanimement par les conseillers.

### Période de questions sur la réglementation

#### 8. Administration et ressources humaines

21-070

##### 8.1 Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière : Adhésion [n/d 114-100]

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte l'adhésion auprès de l'organisme *Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière*, au coût de 143,72 \$ taxes incluses. La dépense est prévue au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

21-071

##### 8.2 Postes Canada- appui [n/d 803-201]

**ATTENDU QUE** Les populations sous-bancarisées et non bancarisées ont un urgent besoin d'avoir accès à des services bancaires, car des milliers de villages et de municipalités rurales n'ont aucune succursale bancaire et plus de 900 municipalités ont exprimé leur appui pour la mise en place d'une banque postale;

**ATTENDU QU'** Au Canada, des milliers de personnes n'ont pas accès à Internet haute vitesse, et que le gouvernement fédéral promet depuis longtemps d'intervenir afin de leur donner accès à un service à large bande;

**ATTENDU QUE** Des mesures doivent être prises sans délai pour mettre en place un solide réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques;

- ATTENDU QUE** Pour atteindre les cibles de 2050 en matière de neutralité carbone, Postes Canada doit fortement accélérer l'électrification de son parc de véhicules;
- ATTENDU QUE** Les bureaux de poste, dont le réseau couvre l'ensemble du pays, sont en mesure de fournir une vaste gamme de services à la manière de carrefours communautaires;
- ATTENDU QUE** Les facteurs et factrices de Postes Canada, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, sont en mesure de fournir un service de vigilance auprès des personnes vulnérables afin qu'elles puissent demeurer chez elles le plus longtemps possible;
- ATTENDU QUE** Postes Canada est tenue de faire sa part pour mettre en place une relance après-pandémie qui soit juste;
- ATTENDU QUE** Le rapport intitulé *La voie à suivre pour Postes Canada*, déposé dans le cadre de l'examen du service postal public, mené en 2016 par le gouvernement fédéral, recommande que Postes Canada diversifie ses services et qu'elle les adapte aux besoins de la population, qui sont en constante évolution;
- ATTENDU QUE** Le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), grâce à sa campagne *Vers des collectivités durables*, propose une vision du service postal à l'ère numérique et post-carbone qui apporte des solutions à ces besoins, et bien davantage,

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci appuie le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes Canada (STTP).

Adopté unanimement par les conseillers.

**21-072**      **8.3**      **Carrefour Action Municipale et Famille - Adhésion [n/d 114-241]**

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte le renouvellement de l'adhésion auprès de *Carrefour Action Municipale et Famille* pour l'année 2021, au coût de 79,00 \$ plus taxes. La dépense est prévue au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

**21-073**      **8.4**      **Cession de terrain [n/d 114-241]**

**ATTENDU QUE** Le propriétaire du terrain portant le numéro de cadastre 6 043 730 veut se départir de celui-ci et qu'il l'a offert à la municipalité ;

**ATTENDU QUE** Ce terrain est d'une grandeur de 718.5 mètres carrés seulement,

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer

Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci :
  - Refuse l'offre pour l'acquisition du terrain portant le numéro de cadastre 6 043 730;
  - Mandate la directrice générale de transmettre les coordonnées des voisins adjacents au terrain afin que le propriétaire puisse leurs offrir la possibilité d'un agrandissement de terrain.

Adopté unanimement par les conseillers.

21-074

#### **8.5 Réseau des femmes élues - subvention [n/d 114-400]**

**ATTENDU QUE** Les élues, ex-élues et candidates potentielles se sont dotées d'un réseau structuré afin d'augmenter le nombre de femmes élues tant au sein des conseils municipaux, de la députation, des commissions scolaires, des instances syndicales, économique, culturelles ou communautaires de la région;

**ATTENDU QUE** La mission de RFEL est de soutenir et outiller les élues et les candidates potentielles selon leurs besoins, particulièrement celles qui sont seules dans leur conseil, par la formation, le support, le partage d'informations, le développement de compétences et de stratégies, la reconnaissance;

**ATTENDU QUE** Nous reconnaissons l'importance de la présence des femmes au sein des conseils municipaux et favorisons la mise en place de moyens concrets pour augmenter la présence des femmes au sein des lieux de décisions, de même que nous reconnaissons l'expertise de Réseau des Femmes Élues de Lanaudière en ce sens;

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte d'appuyer le *Réseau des Femmes Élues de Lanaudière* par une contribution financière de 100,00 \$, reconnaissant ainsi l'importance que nous accordons à la place des femmes au sein des conseils municipaux et nous engageant à soutenir les efforts du RFEL pour atteinte de ses objectifs;
- Que le conseil municipal autorise l'adhésion des 4 élues, soit Isabelle Parent, Julie-Anne Cousineau, Lucie Vignola et Chantale Perreault auprès de l'organisme, au coût de 10 \$ chacune.

Adopté unanimement par les conseillers.

21-075

#### **8.6 Association des marchés publics du Québec - Adhésion [n/d 114-241]**

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte le renouvellement de l'adhésion auprès de l'Association des marchés publics du Québec pour l'année 2021, au coût de 100 \$. La dépense est prévue au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

21-076

#### 8.7 Unis pour la Faune - Appui [n/d 114-241]

**CONSIDÉRANT QUE** La municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci, est une destination de choix pour les amateurs de chasse au chevreuil et que cette activité est un apport économique important;

**CONSIDÉRANT QUE** L'on constate une perte importante de la qualité des habitats fauniques entre autres dans les aires de confinement (**ravage**) par l'exploitation forestière au cours des dernières décennies;

**CONSIDÉRANT QU'** Au Québec le dynamisme et la qualité de notre cheptel de chevreuils sont annuellement régulés par : la rigueur de nos hivers; le maintien d'habitats de qualité; la prédation; et par le type de prélèvement que l'on effectue par la chasse, lequel peut affecter l'équilibre des ratios mâle / femelle ;

**CONSIDÉRANT QUE** Certaines modalités de gestion proposées dans le nouveau plan de gestion 2020-2027 ont suscité de nombreux irritants chez les chasseurs, les professionnels et l'industrie ;

**CONSIDÉRANT QUE** Selon les estimations du Ministère, le nombre de permis de chasse au chevreuil vendus est passé d'environ 170 000 en 2007 à 130 000 en 2019. Cette baisse de près de 26 % du nombre de chasseurs entraîne automatiquement moins de retombées économiques pour les régions du Québec;

**CONSIDÉRANT QU'** Un des sondages réalisés par le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs en 2018 révèle qu'environ 72 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures réglementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de trois pointes d'un côté du panache ( **RTL** );

**CONSIDÉRANT QUE** Les experts et biologistes du Ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs,



les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable;

**CONSIDÉRANT QUE** Le Ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3e alinéa de l'article 55 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire,

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola  
Et résolu unanimement des membres présents;

**QUE** la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci appuie l'organisme *Unis Pour la Faune (UPF)* et se joint à eux pour demander au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (**RTL**) chez le cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire Québécois.

**Qu'il** soit inclus dans le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP d'autres mesures de gestion novatrices et adaptées aux particularités régionales Les mesures préconisées par UPF, ont scientifiquement démontré qu'elles peuvent s'adapter aux différents types de territoire qu'ils soient agroforestier ou forestier et également s'appliquer aux différents niveaux de population de cerfs, qu'ils soient classifiés comme sous-optimal, optimal ou trop élevé.

**QUE** l'organisme *Unis Pour la Faune (UPF)* soit dorénavant appelé à participer et à collaborer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

Adopté unanimement par les conseillers.

21-077

**8.8 Offre d'achat : terrain (montée de la Réserve) [n/d 102-111]**

**ATTENDU QUE** Le conseil a porté à l'étude l'offre d'acquisition d'un terrain afin d'obtenir une évaluation de la valeur marchande;

**ATTENDU QUE** L'évaluation obtenue est de 7 000 \$;

**ATTENDU QU'** Une offre de 500 \$ a été produite à la municipalité,

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer  
Et résolu

- Que le conseil municipal autorise la directrice générale à mettre en vente, avec les autres terrains appartenant à la municipalité, cette parcelle de terrain avec une offre minimale de 7 000 \$.

Adopté unanimement par les conseillers.

**21-078 8.9 Taux d'intérêt - Reprise [n/d 208-110]**

**ATTENDU QUE** Le conseil municipal a pris la décision le 27 mars 2020 de suspendre le taux d'intérêt afin de permettre aux citoyens, touchés par la pandémie, de retarder des montants dus à la municipalité (taxes ou autres);

**ATTENDU QUE** Cette décision était pour un temps indéterminé;

**ATTENDU QUE** Le conseil juge que le temps est venu de remettre en vigueur le taux d'intérêt pour toutes sommes dues en retard à la municipalité;

**ATTENDU QUE** Le taux d'intérêt peut être décrété par résolution,

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau  
Et résolu

- Que le conseil municipal établisse un taux d'intérêt de 15% annuellement qui entrera en vigueur à compter du 04 juin 2021, après le deuxième versement de taxes.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Période de questions sur l'administration et les ressources humaines**

**9. Sécurité publique**  
(Rapport de madame Isabelle Parent, mairesse)

**21-079 9.1 Schéma de couverture de risque en incendie - Rapport annuel [n/d 114-241]**

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte et transmette à la MRC de la Matawinie, le dépôt du rapport annuel 2020 concernant l'avancement du schéma de couverture de risques, tel que déposé par le directeur des incendies.

Adopté unanimement par les conseillers.

**21-080 9.2 Entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle et d'assistance automatique pour la protection contre l'incendie [n/d 502-103]**

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte l'entente mutuelle entre la municipalité de Saint-Donat et Notre-Dame-de-la-Merci;
- Autorise la mairesse, Madame Isabelle Parent et la directrice générale, madame Chantal Soucy à signer pour et au nom de la municipalité cette entente.

Adopté unanimement par les conseillers.

**21-081 9.3 Autorisation CITAM – Cellulaire [n/d 114-242]**

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la demande de la compagnie CITAM d'utiliser les tours de communication cellulaire sur le territoire de Notre-Dame-de-la-Merci afin de desservir des citoyens de Saint-Donat pour leur nouveau service 3-1-1, et autorise la directrice générale à signer cette entente.

Adopté unanimement par les conseillers.

21-082

#### 9.4 Plan d'action – Ministère de la sécurité publique [n/d 502-100]

- ATTENDU QUE** Le Ministère de la Sécurité publique a instauré un programme annuel d'inspection visant à vérifier la réalisation des engagements pris par la municipalité, programme qui prévoit des inspections de SSI municipaux;
- ATTENDU QUE** Le MSP a effectué une inspection du service incendie de Notre-Dame-de-la-Merci le 19 juillet 2019 sur les ententes intermunicipales d'entraide ainsi que sur le déploiement des ressources;
- ATTENDU QU'** Il a été relevé qu'en entraide certains déploiements n'étaient pas attribués à la caserne la plus proche;
- ATTENDU QUE** Le découpage du territoire a été révisé auprès de la centrale d'appels CAUCA;
- ATTENDU QUE** Dans certaines situations, la caserne la plus proche n'est pas nécessairement le choix le plus approprié et qu'il faut tenir compte de contrainte tel que la densité de la circulation routière;
- ATTENDU QUE** Le MSP demande un plan d'action justifiant la couverture par la municipalité d'Entrelacs plus élargie;

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte le plan d'action produit par le directeur du service incendie justifiant les choix de la caserne la plus proche.

Adopté unanimement par les conseillers.

#### **Période de questions sur la sécurité publique**

10. Travaux publics  
(Rapport de monsieur Bertrand Taillefer, conseiller)

#### **Période de questions des travaux publics**

11. Environnement et Hygiène du milieu  
(Mme Chantale Perreault, conseillère est absente)

#### **Période de questions sur l'environnement et l'hygiène du milieu**

**12. Éducation, Famille, Aînés et loisirs**  
(Rapport de madame Julie-Anne Cousineau, conseillère)

**Période de questions sur l'Éducation, Famille, Aînés et loisirs**

**13. Aménagement, urbanisme**  
(Rapport de monsieur Bertrand Taillefer, conseiller)

21-083

**13.1 Demande d'agrandissement au 2811 avenue des Myosotis, en vertu du règlement PIIA R-201 [n/d matricule 5625-88-4661]**

**ATTENDU QUE** Monsieur Robert Cummins doit déposer une demande de permis d'agrandissement pour la propriété située au 2811, avenue des Myosotis;

**ATTENDU QUE** Le projet est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro R-201;

**ATTENDU QUE** M. Cummins a joint à la demande de PIIA, un plan détaillé, préparé et signé par M. Alain Lévesque, architecte, de la firme Mortèz inc. d'architecte, en date du 28 janvier 2021;

**ATTENDU QUE** Les membres du comité consultatif d'urbanisme estiment que la demande remplit les conditions énoncées au Règlement sur les plans d'implantation et d'architecturale numéro 201;

**ATTENDU QUE** Le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter l'émission du permis d'agrandissement de la propriété puisque le projet répond aux objectifs et aux critères du PIIA.

**Pour ces motifs,**

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière  
Et résolu

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise l'émission du permis d'agrandissement de la propriété puisque le projet répond aux objectifs et aux critères du PIIA.

Adopté unanimement par les conseillers.

21-084

**13.2 Demande de dérogation - Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie (SDPRM) [n/d 6823-77-4355]**

**ATTENDU QUE** La SDPRM a déposé une demande de dérogation mineure pour permettre le déboisement nécessaire à la relocalisation du sentier de motoneige situé sur leur immeuble;

**ATTENDU QUE** La partie se trouvant sur l'immeuble appartenant à la SDPRM doit faire l'objet d'un permis d'opération commerciale et une lisière boisée de 15 m doit être

préservé en bordure des limites de la propriété voisine;

**ATTENDU QUE** La nature et les effets de la dérogation mineure demandée sont d'autoriser le déboisement à 2m de la ligne de propriété voisine et, sur une largeur de 9m;

**ATTENDU QUE** Le respect de la norme de 15m engendrerait des pertes financières majeures, considérant que l'aménagement des sites de camping projetés représente le principal moteur de développement du Parc régional.

**ATTENDU QUE** Les membres du comité consultatif d'urbanisme demandent que la largeur de 9m soit réduite au minimum réglementaire pour l'aménagement d'un sentier motoneige;

**ATTENDU QUE** Le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation conditionnellement à ce que la largeur du sentier soit réduite entre 6 et 7 mètres,

**Pour ces motifs,**

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer  
Et résolu

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la demande de dérogation mineure conditionnellement à ce que la largeur du sentier soit réduite entre 6 et 7 mètres.

Adopté unanimement par les conseillers.

#### **Période de questions sur l'aménagement, urbanisme**

#### **14. Promotion touristique et développement (Rapport de monsieur André Lafrenière, conseiller)**

##### **21-085 14.1 Marché Authentique- achats [n/d 802-112]**

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise l'achat des items suivants :
  - L'acquisition de vêtements et vestes de sécurité, au coût de 1 393.04 \$ ;
  - L'installation de filage électrique au chapiteau, au coût de 2 644.43 \$ ;
  - 5 chapiteaux 10 x 10, au coût de 7 010.00 \$.

Les dépenses sont prévues au budget.

Adopté unanimement par les conseillers

#### **Période de questions sur la promotion touristique et développement**

**15. Art et Culture**  
(Rapport de madame Lucie Vignola, conseillère)

**Période de questions sur les arts et la culture**

**Période de questions d'ordre générale**

**21-086**

**16. Levée de l'assemblée**

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière  
Et résolu,

- Que la présente séance soit et est levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

\*\*\*\*\*

**Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes : 21-065, 21-069, 21-070, 21-072, 21-074, 21-075, 21-085.**

**Chantal Soucy, Directrice générale**

6 liens zoom transmis au public

Fin de la session à 20h53 par voie de visioconférence Zoom, à huis clos.

---

**Isabelle Parent, Mairesse**

---

**Chantal Soucy, Directrice générale**